



# e-Foot Officiel 94

## SOMMAIRE

### Communiqués

- INFOS \*\*
- Relevé de Compte \*\*
- Infos Ligue \*\*
- Montées & Descentes 24/25 \*\*
- Fair-Play Définitif \*\*
- Challenge Dynamique Définitif



### Procès-verbaux

#### Commissions

- Statuts & Règlements \*\*
- Calendriers



### Annexes

- Formation CFI en 4 étapes \*\*
- Location Véhicules



### A Consulter sur Footclub

- \*\*\*\*
- Commission de Discipline + Sanctions



Egalement Consultable sur notre site internet  
<http://districtvaldemarne.fff.fr/documents/>

## Calendriers 2024 & 2025

Les Clubs qui ont des demandes spécifiques (alternances, composition de groupes, etc...) sont invités à nous adresser un mail avant le **06 Juillet 2024** en précisant leurs desideratas

## INFORMATION COMPTE CLUB

Information à l'intérieur du journal  
 La date limite de dépôt est fixée **15 Juillet 2024, avant sanction**



## ENGAGEMENTS COUPES 94 2024/2025

**NOUVEAU !!** adressés par mail & seront faits selon les règlements de chaque Coupes.

Les clubs ne voulant pas que leurs équipes participent à une ou plusieurs Coupes, sont priés de bien vouloir faire un mail de désistement à : [secretariat@districtvaldemarne.fff.fr](mailto:secretariat@districtvaldemarne.fff.fr), avant le **1er septembre 2024**.

\*\*\*\*  
 Le montant total (engagements Coupes + Cotisation Obligatoire) sera débité de votre compte club **FIN OCTOBRE 2024**, après vérification des engagements).

\*\*\*  
**ENGAGEMENTS COMPLEMENTAIRES « DERNIERES DIVISIONS »**, ne pas oublier de remplir la fiche des terrains (avant le 05/09/24), afin de les mettre à jour sur le logiciel des compétitions ;

\*\*\*  
**IMPORTANT !!** Prendre connaissance de la note «**INFORMATIONS 2023**»

## LES CALENDRIERS OFFICIELS 2024/2025

Paraîtront dès le **Mercredi 24 Juillet 2024**  
 Sur internet rubrique « Championnat »



## FERMETURES « CONGES ANNUELS »



Du **Jeu 25 Juillet 2024 à 12h00**  
 Au **Mercredi 21 Août 2024 à 09h00**



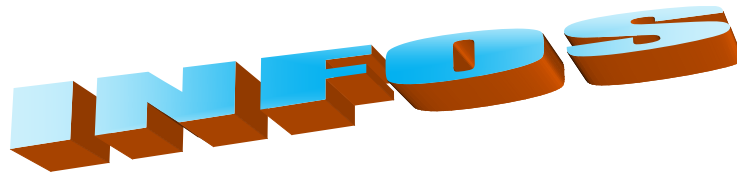
**ASSEMBLEE GENERALE DU DISTRICT « 28 Septembre ou 18 Octobre 2024 »**  
 Cahier des charges :  
**1 grande salle ( 150 places assises) 1 Estrade + Hall d'accueil**

**25ème Tournoi International U16 « Octobre 2024 »**  
 (Cahier des charges : 1 Terrain en herbe en bon état + éclairage + minimum 4 vestiaires)

Lettre de candidature à envoyer par courrier ou par mail à l'intention

Edition N° 678 du Jeudi 4 Juillet 2024

# COMMUNIQUES



Tous les **PROCES-VERBAUX** peuvent être consultés sur notre **SITE INTERNET**,  
chaque jeudi après-midi : <https://districtvaldemarne.fff.fr>

*\*Documents & \* Procès-Verbaux*

## ATTESTATION D’AFFILIATION

Les clubs ont dorénavant la possibilité d’éditer une attestation d’affiliation à tout moment depuis FOOTCLUBS via le menu =

**« ORGANISATION / EDITIONS & EXTRACTIONS / ONGLET ATTESTATION AFFILIATION »**


## 2ème RELEVÉ « COMPTE-CLUB » DE LA SAISON 2023/2024

**Arrêté à la date du 28 mai 2024, et disponible via FOOT CLUB dès le 31 Mai 2024**

**PROCEDURE POUR LES CLUBS : ACCES AU RELEVÉ N° 23**

**(à régler au plus tard le 15/07/24)**

Sur le Site du DISTRICT DU VAL-DE-MARNE DE FOOTBALL, tout en bas cliquez sur :

1. **FOOTCLUBS** (puis indiquer votre « mot de passe » du club),
2. **ORGANISATION** (dans le menu) ?
3. **EDITIONS et EXTRACTION** (puis cliquez sur le dernier relevé en choisissant :  
DISTRICT DU VAL-DE-MARNE DE FOOTBALL (8006) puis **VALIDER**,
4. **CLIQUEZ** sur l'ICONE  (en haut à gauche) : « **TRAVAUX DEMANDES** »,
5. **SELECTIONNEZ** « **RELEVÉ N° 23** » (pour imprimer le « coupon » à joindre à votre règlement en cas de paiement par chèque avec le N° d'affiliation).

**Le mode de paiement est par VIREMENT : Compte BRED : FR76 1010 7002 1600 9201 6078 906**

(Ne pas oublier d'indiquer le n° d'affiliation + RELEVÉ N° 23),

Par virement ou par chèque : n'oubliez pas de préciser au dos du chèque ou sur l'ordre de virement le n° d'affiliation + RELEVÉ N° 23

ou A nos guichets par **ESPECES** aux horaires d'ouvertures

**- PROCEDURE A L'INTERIEUR DU JOURNAL -**

## TROPHEES « CHAMPIONS »

Les Clubs détenteurs des Trophées CHAMPIONNATS 2022/2023 sont invités à les retourner au District **avant le 15 Juillet 2024** :

<b>SENIORS</b>	<b>THIAIS FC</b>
<b>CDM</b>	<b>VILLENEUVE AFC</b>
<b>ANCIENS</b>	<b>CHARENTON CAP</b>
<b>U18</b>	<b>FONTENAY US</b>
<b>U16</b>	<b>VITRY 94.2 CA</b>
<b>U14</b>	<b>CHARENTON CAP</b>
<b>FUTSAL</b>	<b>C'NOUES</b>
<b>SENIORS FEM.</b>	<b>CRETEIL LUSITANOS US</b>
<b>FAIR-PLAY</b>	<b>VITRY ES</b>

## Calendriers 2024 & 2025

Les Clubs qui ont des demandes spécifiques  
(alternances, composition de groupes, etc...) sont invités à nous adresser un mail  
avant le 06 Juillet 2024 en précisant leurs desideratas.



## La Commission de Discipline

Rappelle aux joueurs-joueuses, éducateurs-éducatrices, dirigeants-dirigeantes et aux arbitres qu'ils doivent adresser dans un délai de 48 h suivant la rencontre un rapport circonstancié sur les motifs des expulsions ou sur les incidents.

## LE DISTRICT DU VAL DE MARNE Recrute pour la nouvelle saison 2024/2025

**Vous êtes désireux de vous investir en tant que commissaire du District, vous souhaitez mettre vos compétences et votre expérience au service de l'intérêt général, vous avez de la disponibilité, n'hésitez pas à postuler pour intégrer, par exemple, l'une des commissions ci-dessous :**

- Commission de Discipline (réunion hebdomadaire en soirée pour traiter les incidents disciplinaires)
- Commission d'Appel Disciplinaire (réunion sur convocation en soirée pour traiter les incidents disciplinaires de seconde instance)
- Commission des Statuts & Règlements (réunion en soirée pour traiter les dossiers réglementaires)
- Commission d'Organisation des Compétitions (réunion hebdomadaire en après-midi pour assurer le suivi des compétitions)

Pour toutes ces commissions, une maîtrise des outils informatiques est un plus.

**Les candidatures sont à adresser par mail : [secretariat@districtvaldemarne.fff.fr](mailto:secretariat@districtvaldemarne.fff.fr)**

## Avis aux Clubs « Modification de l'article 14 des RSG dans un but de clarification »

14.11.1 – Dans le cas d'une division composée de plusieurs groupes et impliquant la notion de meilleur deuxième et suivant, si l'équipe classée meilleure deuxième ne peut pas ou ne veut pas monter, elle ne sera pas remplacée par celle classée troisième ou suivante de son groupe ; dans ce cas c'est l'équipe classée seconde meilleure deuxième qui accède à la division supérieure.

## Installation de la FMI

Pour tous ceux qui ont une **nouvelle tablette et qui veulent installer la FMI**, celle-ci n'est plus disponible sur le Google Store il faut installer un fichier apk en le téléchargeant sur le lien :

[https://app.lfpl.fr/fmi/Feuille\\_de\\_match\\_informatisee\\_3\\_9\\_0\\_0.apk](https://app.lfpl.fr/fmi/Feuille_de_match_informatisee_3_9_0_0.apk)

TUTO

<https://paris-idf.fff.fr/wp-content/uploads/sites/19/bsk-pdf-manager/4e852f487a0b1448fadb6d7d8cc4dc9a.pdf>

## Info Club

**Un tuto pour vous guider sur les demandes de modifications de match dans Footclubs :**

En cliquant sur le « ? » disponible en haut à droite de l'application « Compétitions » dans Footclubs  
**OU**

Via cette URL : <https://hosted-product.app.smart-tribune.com/faq/private/fff//?tag=nouveau-module-competition-1179> clubs seront traités par le District du Val-de-Marne de FOOTBALL.

**Traitement des e-mails qui doivent être « officiel » (.....@lpiff.fr)**

Afin que nous puissions traiter ces derniers dans les meilleurs délais nous vous demandons de bien vouloir indiquer à chaque correspondance :

**Le numéro du match / La catégorie / Le match / La date / Nom, Prénom et fonction du signataire du mail**

-Eviter de mettre en copie le district si vous n'avez pas encore l'accord du club adverse (double des mails aux commissions)

-Indiquer la liste des matchs + arrêté municipal (lors de fermetures des terrains par les municipalités)

-De mettre plusieurs boîtes mails des services du District en copie (exemple : cda+technique+formation...)

-De faire double pour les changements via Footclubs et boîte mail du district

**Modes d'envoi du courrier à la Commission du Football à Effectif Réduit**

E-mail : [cfaer94@gmail.com](mailto:cfaer94@gmail.com) E-FOOT 94 N°678 Page 4 de 30

# Article 11 – Les Obligations (NOUVEAU)

## Article 11 - Les obligations

11.1 - Les équipes obligatoires pour les compétitions seniors du dimanche après-midi sont les suivantes :

### D1

#### ➤ SENIORS :

Une deuxième équipe Senior disputant un championnat national, régional ou départemental qui s'inscrit dans la pyramide des compétitions masculines menant au plus haut niveau professionnel du football libre.

#### ➤ JEUNES FOOTBALL A 11 :

3 équipes de jeunes de football à 11 dans les championnats nationaux, régionaux ou départementaux.

Etant précisé que ces 3 équipes doivent être :

- De catégories différentes et prises parmi les U14, U15, U16, U17, U18, U19 et U20,
- **Ne peuvent être des équipes féminines.**

#### ➤ FOOT A EFFECTIF REDUIT :

- 2 équipes dans les criteriums régionaux ou départementaux (U11, U12 ou U13),

• Obligation pour ces 2 équipes de participer à l'ensemble des manifestations inscrites au calendrier du District du Val de Marne de Football jusqu'à leur terme.

- Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines.

### D2

- SENIORS : 2 équipes

#### ➤ JEUNES :

- 3 Équipes de jeunes dont 2 parmi (U14, U15, U16, U18)

- Ou bien une équipe U20

- Ou une équipe féminine U15F à 11.

- Ou U18F à 11 qui peut remplacer la 3<sup>ème</sup> équipe de jeunes.

#### ➤ Foot à effectif réduit :

- 2 équipes (de U8 à U13)

- Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines

- Obligation pour les 2 équipes de participer à l'ensemble des manifestations inscrites au calendrier du District du Val de Marne de Football.

**Attention les clubs accédant à la D2 sont tenus de respecter toutes les obligations ci-dessus dès la 1<sup>ère</sup> saison.**

### D3

- SENIORS : 1 équipe

- Après deux saisons dans cette division, obligation d'une équipe de jeunes – Filles ou Garçons de U8 à U20.

### D4

- SENIORS : 1 équipe

- Pas d'obligation.

## PortailClubs : Tout savoir pour s'inscrire

PortailClubs est un outil conçu par la Fédération Française de Football vous permettant de gérer de manière facilitée votre club. C'est un outil grâce auquel vous pourrez aisément naviguer entre tous les outils digitaux de la FFF (Footclubs / FFAFA etc).

Sur PortailClubs, vous retrouverez des informations et documents qui correspondent à votre profil. Cet outil s'adresse à tous les dirigeant(e)s, éducateurs/éducatrices, arbitres et salarié(e)s de tous les clubs affiliés à la FFF.

Outil indispensable notamment pour les inscriptions aux formations.

## PLANNING DES PARUTIONS JOURNAL E-FOOT 94 2023/2024

JUILLET	4	11	18		
---------	---	----	----	--	--

## PEUT-ON JOUER AVEC UNE LICENCE NON VALIDÉE ? OUI !

Une licence qui apparaît sur la tablette sous le statut de « Licence Non Validée » est une licence dont la demande a été saisie par le club, via Footclubs, mais que la ligue n'a pas encore traitée.

Dès la saisie de la demande par Footclubs, le joueur ou la joueuse est licencié(e) et donc assuré(e).

Un joueur ou une joueuse dont la licence apparaît comme « non validée » peut donc participer à une rencontre, sous réserve, bien sûr du respect du délai de qualification de 4 jours francs à compter de la date d'enregistrement (c'est-à-dire la date de la saisie de la demande de licence).

Dans l'hypothèse où, ensuite, le dossier de demande de licence s'avèrerait incomplet, il suffit de le compléter, dans les 4 jours francs à compter de la notification par la ligue de la ou des pièce(s) manquant(es) pour que la date d'enregistrement de la licence reste celle de la saisie de la demande de licence, par Footclubs.



# MONTEES & DESCENTES 2023/2024



*(Sous réserve des dossiers en cours et de l'homologation définitive des classements  
de la LPIFF & du District du Val de Marne de Football)  
(Au 19 Juin 2024)*

**Les clubs sont tenus de proposer des terrains classés selon leur niveau de compétition y compris  
pour les changements en cours de saison**

**UN MATCH PROGRAMME PAR LE DISTRICT = UN TERRAIN VALIDE**

## Pour les Montées/Descentes et classements application de l'article 14 du RSG du District

A noter : si des clubs ne repartent pas, les descendants supplémentaires ont priorité (Art.14.8 des RSG du District).

**M2** : Meilleur Second

**MS** : Montée Supplémentaire

**DO** : Descente Obligatoire

**DS** : Descente Supplémentaire

## RAPPEL "LES OBLIGATIONS (RSG 94)" - Article 11

### Article 11 - Les obligations

11.1 - Les équipes obligatoires pour les compétitions seniors du dimanche après-midi sont les suivantes :

#### D1

##### ➤ SENIORS :

Une deuxième équipe Senior disputant un championnat national, régional ou départemental qui s'inscrit dans la pyramide des compétitions masculines menant au plus haut niveau professionnel du football libre.

##### ➤ JEUNES FOOTBALL A 11 :

3 équipes de jeunes de football à 11 dans les championnats nationaux, régionaux ou départementaux. Etant précisé que ces 3 équipes doivent être :

- De catégories différentes et prises parmi les U14, U15, U16, U17, U18, U19 et U20,
- **Ne peuvent être des équipes féminines.**
- FOOT A EFFECTIF REDUIT :
  - 2 équipes dans les criteriums régionaux ou départementaux (U11, U12 ou U13),
  - Obligation pour ces 2 équipes de participer à l'ensemble des manifestations inscrites au calendrier du District du Val de Marne de Football jusqu'à leur terme.
- Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines.

#### D2

• SENIORS : 2 équipes

##### ➤ JEUNES :

- 3 Équipes de jeunes dont 2 parmi (U14, U15, U16, U18)
- Ou bien une équipe U20
- Ou une équipe féminine U15F à 11.
- Ou U18F à 11 qui peut remplacer la 3<sup>ème</sup> équipe de jeunes.
- Foot à effectif réduit :
  - 2 équipes (de U8 à U13)
  - Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines
  - Obligation pour les 2 équipes de participer à l'ensemble des manifestations inscrites au calendrier du District du Val de Marne de Football.

**Attention les clubs accédant à la D2 sont tenus de respecter toutes les obligations ci-dessus dès la 1<sup>ère</sup> saison.**

#### D3

- SENIORS : 1 équipe
- Après deux saisons dans cette division, obligation d'une équipe de jeunes – Filles ou Garçons de U8 à U20.

#### D4

- SENIORS : 1 équipe

- Pas d'obligation. E-FOOT 94 N°678 Page 6 de 30

# SENIORS



## MONTEES

D1 EN R3	CHEVILLY EL	
D2.A EN D1	MAISONS ALFORT FC 2	
D2.B EN D1	CACHAN CO	
D3.A EN D2	FR LE PERREUX 3	ARCUEIL COM Poule A <b>(MS)</b>
D3.B EN D2	BOISSY FC	THIAIS FC Poule B <b>(MS)</b>
D4.A EN D3	MANDRES PERIGNY FC	MOLDAVIE FC <b>(MS)</b>
D4.B EN D3	VILLENEUVE AFC 2	PHARE ZARZISSIEN <b>(MS)</b>
D4.C EN D3	VAL DE FONTENAY AS	VALENTON FOOT ACADEMIE <b>(MS)</b>

## DESCENTES

R3 EN D1	SUCY FC		
D1 EN D2	VGA ST MAUR US 2	ES VITRY	
D2.A EN D3	IVRY US 3	ES VITRY 2 <b>(DO)</b>	
D2.B EN D3	ENT. VERS L'AVANT/VILLEJU		
D3.A EN D4	NOGENT FC 3	GENERATION TAKTIK SPORTS	
D3.B EN D4	MAROLLES FC 2	ASOMBA	VITRY ES 3 <b>(DO)</b>

# U18

## MONTEES

D1 EN R3	CHARENTON CAP
D2.A EN D1	VITRY ES
D2.B EN D1	FRESNES AAS
D3.A EN D2	NOGENT FC
D3.B EN D2	VITRY ES 2

## DESCENTES

R3 EN D1	VITRY CA	CRETEIL LUSITANOS US 2
D1 EN D2	VILLENEUVE AFC	VGA ST MAUR US 2 ORMESSON US (DS)
D2.A EN D3	GENTILLY AC	
D2.B EN D3	SAINT MANDE FC	ORLY AVS (DS)

# U16

## MONTEES

D1 EN R3	JOINVILLE RC	
D2.A EN D1	VITRY ES	
D2.B EN D1	RUNGIS US	
D3.A EN D2	VILLEJUIF US 3	
D3.B EN D2	VITRY CA 2	
D3.C EN D2	VITRY ES 2	KREMLIN BICETRE CS (MS)
D4.A EN D3	ARCUEIL COM	BONNEUIL CSM 2 (MS)
D4.B EN D3	VILLENEUVE AFC	

## DESCENTES

R3 EN D1	CHARENTON CAP	VITRY CA	
D1 EN D2	FR LE PERREUX	VINCENNES CO 2	LUSITANOS US
D2.A EN D3	VGA ST MAUR US	ECOLE PLESSEENNE	
D2.B EN D3	VAL DE FONTENAY	CHARENTON CAP 2	LIMEIL AJ (DS)
D3.A EN D4	<i>Néant</i>		
D3.B EN D4	NOGENT FC 2		



# U 14

## MONTEES

D1 EN R3	VGA ST MAUR US	
D2.A EN D1	CHOISY AS	
D2.B EN D1	THIAIS FC	CHEVILLY EL (MS)
D3.A EN D2	ECOLE PLESSEENNE	FRESNES AAS 2 (MS)
D3.B EN D2	BOISSY FC	
D4.A EN D3	VITRY ES 3	
D4.B EN D3	ORMESSON US 2	
D4.C EN D3	CHOISY AS 4	
D4.D EN D3	VITRY CA 2	

## DESCENTES

R3 EN D1	Néant	
D1 EN D2	US RUNGIS	BONNEUIL CSM
D2.A EN D3	VALENTON FA	
D2.B EN D3	CACHAN CO	
D3.A EN D4	BONNEUIL CSM	
D3.B EN D4	SUCY FC	

# ANCIENS

## MONTEES

D1 EN R3	DESPORTIVA VIMARANENSE	
D2.A EN D1	CHAMPIGNY FC	
D2.B EN D1	PORT. CHAMPIGNY	
D3.A EN D2	VILLEJUIF BENFICA	VITRY CA (MS)
D3.B EN D2	MELTING SPORT	
D4. EN D3	CRETEIL FOOT ACA	MELTING SPORTS

## DESCENTES

R3 EN D1	CHARENTON CAP	
D1 EN D2	ARRIGHI AS	MINHOTOS DE BRAGA
D2.A EN D3	FR LE PERREUX	KREMLIN BICETRE CSA
D2.B EN D3	VILLENEUVE ABLON US	
D3.A EN D4	FC VITRY ACADEMIE	
D3.B EN D4	MANDRES PERIGNY FC	

# CDM

## MONTEES

D1 EN R2	VILLEJUIF US	
----------	--------------	--

## DESCENTES

R3 EN D1	ARSENAL CHEVILLY EL LUSITANOS US MACCABI CRETEIL MOLDAVIE FC VILLENEUVE AFC	
----------	--	--

# FUTSAL

Application règlement championnat FUTSAL  
(article 5.4 ADispositions particulières@ du District du Val de Marne)

## MONTEES LIGUE D1 en R3

HAY LES ROSES 94 FUTSAL

## MONTEES D2 en D1

RUNGIS US  
C'NOUES

## DESCENTE DE R3 EN D1

VISION NOVA

## DESCENTES D1 en D2

VITRY ASC  
VITRY CA

# FEMININES

## DESCENTES LIGUE

NEANT

## MONTEES LIGUE

VITRY ES

## Objectifs :

Reconnaitre et valoriser les clubs menant des actions de développement sportif et pédagogique dans le respect des valeurs du Football.  
Définir des critères compréhensibles et réalisables par tous les clubs

## CHALLENGE CLUB FOOT ANIMATION

Début de saison 60 pts. Des pertes de points si absence aux pratiques, aux réunions, non-respect des règles administratives,....

**Fin de saison: 60 pts =30 57 à 59=20 50 à 56=10 Moins de 50=0**

## PROGRAMME EDUCATIF FEDERAL

Réalisations d'actions du PEF sur le thème civisme , respect et fairplay  
CR action + Photos

**Fin de saison: 2 actions = 20 1 action = 10 0 action = 0**

## FORMATION

Nombre de modules réalisés par club

Suivi CFI = 2 pts

Certification = 4 pts

Réussite certification = Plus 2 pts

Formation hors district VDM = Attestation

**Nombre de pts obtenus = Nbre de pts attribués ( Maxi 35 pts)**

**Ex. 9 éducateurs en formation (18 pts) –**

**4 certifications ( 16 pts) dont 2 réussies (4 pts) = 38 pts**

**DONC : 35 pts**

**Récompenses : 10 clubs**

**Les 5 premiers =**

Malle pédagogique : **600 euros**

**Du 6 ème au 10 ème =**

Malle pédagogique : **300 euros**

**Si 100 Pts / 100= Dotation X2 = 1200 euros**

Le critère « FORMATION »

départagera les éventuels ex-aequo

## DISCIPLINE EDUCATEURS / DIRIGEANTS

Nombre d'éducateurs et dirigeants du club avec une sanction disciplinaire de 6 matchs et plus

**Fin de saison: Zéro éducateurs et dirigeants sanctionnés = 10**

**Au moins 1 éducateur ou dirigeant sanctionné = 0**

## DIAGNOSTIC LABEL

Remplissage du diagnostic label sur Footclubs

**Fin de saison: Réalisé = 5 Non réalisé = 0**

**CHALLENGE DU CLUB  
DYNAMIQUE 2023 - 2024  
Challenge Jean Jacques Combal**

**TOTAL  
POINTS  
Maxi 100**

**Formation  
Dirigeants et  
animateurs  
PTS Maxi  
35 pts**

**Actions  
PEF  
PTS**

**Diagnostic  
Label  
PTS**

**Discipline  
éducateurs/  
dirigeants  
6 matchs et +  
PTS**

**Challenge  
Club Foot  
animation  
PTS**

**CLASSEMENT FINAL**

	PTS	PTS	PTS	PTS	PTS	PTS	PTS	PTS	PTS
VITRY E.S.	30	10	15	0	35	90			
VILLIERS S/MARNE ENT.S.	30	10	15	5	22	82			
MAISONS ALFORT F.C.	20	10	15	10	18	73			
JOINVILLE R.C.	0	10	15	10	35	70			
CHOISY LE ROI A.S.	0	10	15	10	32	67			
VALENTON FOOTBALL ACADEMY	30	10	15	10	2	67			
FONTENAY S/BOIS U.S.	0	10	15	5	35	65			
PORTUGAIS ACADEMICA CHAMPIGNY A.	30	10	15	10	0	65			
SUCY F.C.	10	10	0	5	35	60			
BRY F.C.	30	10	0	5	10	55			
ORMESSON U.S.	30	10	15	0	0	55			
RUNGIS U.S.	30	0	15	10	0	55			
THIAIS F.C.	10	10	0	0	30	50			
VINCENNOIS C.O.	0	10	15	0	24	49			
LIMEIL BREVANNES A.J.	20	0	15	0	12	47			
KREMLIN BICETRE C.S.A.	30	10	0	0	6	46			
CA VITRY94.2	0	10	0	0	35	45			
FOOTBALL CLUB D'ALFORTVILLE	0	0	15	0	30	45			
ST MANDE F.C.	10	10	0	10	14	44			
CHAMPIGNY F.C. 94	10	10	0	0	22	42			
CRETEIL LUSITANOS F. US	0	10	0	10	22	42			
OLYMPIQUE DE CHAMPIGNY	30	10	0	0	2	42			
NOGENT S/MARNE F.C.	10	10	15	0	6	41			
ASOMBA	30	10	0	0	0	40			
NOISEAU STE S.	30	10	0	0	0	40			
ORLY AC	30	10	0	0	0	40			
CAUDACIENNE ENT.S.	10	10	0	0	18	38			
VILLENEUVE ACADEMIE FOOTBALL	0	10	15	0	12	37			
BONNEUIL S/MARNE C.S.	0	10	0	0	26	36			
FRANCIENNE 94 LE PERREUX A.S.	10	10	0	0	16	36			
ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL	0	10	15	5	2	32			
MAROLLES F.C.	20	10	0	0	0	30			
VILLENEUVE ABLON U.S.	0	10	15	0	2	27			
BOISSY F.C.	10	10	0	0	6	26			
CHEVILLY LA RUE ELAN	10	0	0	0	16	26			
U. S. IVRY FOOTBALL	0	0	0	0	26	26			
FRESNES A.A.S.	10	10	0	0	4	24			
CACHAN C.O.	10	10	0	0	2	22			
ENT.SANTENY MANDRES	10	10	0	0	2	22			
ST MAUR F. MASCULIN V.G.A.	0	0	0	0	20	20			
AC CRETEIL	10	10	0	0	0	20			
LUSITANOS ST MAUR U.S.	0	10	0	0	8	18			
CHARENTON C.A.P.	0	10	0	0	4	14			
HAY LES ROSES C.A.	0	10	0	0	4	14			
GENTILLY ATHLETIC CLUB	10	0	0	0	2	12			
ARCUEIL C.O. MUNICIPAL	0	10	0	0	0	10			
UNION SOLIDAIRE JEUNES TOUTES ORIGINES	0	10	0	0	0	10			
VAL DE FONTENAY AS	0	10	0	0	0	10			
VILLECRESNES U. S.	0	10	0	0	0	10			
VILLEJUIF U.S.	0	0	0	0	2	2			
AVENIR SPORTIF D'ORLY	0	0	0	0	0	0			

DIVISION 1	PENALITES		DIVISION 2 GROUPE A	PENALITES	retrait points	DIVISION 3 GROUPE A	PENALITES	
BONNEUIL CS	43		CRETEIL AC	46	2	ARCUEIL COM	13	PLUS 2
CHARENTON CAP	56		CHAMPIGNY FC	45	2	CRETEIL AC	29	
CHEVILLY LARUE ELAN	38		CHEVILLY LARUE ELAN	43	2	BRY FC	18	
CHOISY LE ROI AS	46		FONTENAY SOUS BOIS US	22		CAUDACIENNE ES	24	
LE PERREUX FR	31		MAISONS ALFORT FC	30	1	LE PERREUX FR	19	
NOGENT SUR MARNE FC	40		ORMESSON US	25		<b>GENERATION TAKTIK SP</b>	<b>FG</b>	
ORMESSON US	45		RUNGIS US	24		KINGDOM SPORTS	32	1
ST MAUR VGA	42		SUCY FC	36	1	NOGENT FC	25	
VILLEJUIF US	59		US IVRY	21		IVRY OL	26	
VILLENEUVE ABLON US	47		VILLENEUVE ABLON US	45	1	VILLECRESNES US	25	
VITRY CA	49		VILLENEUVE AFC	45	2			
VITRY ES	45		VITRY ES	35	1			
			<b>DIVISION 2 GROUPE B</b>			<b>DIVISION 3 GROUPE B</b>		
						ZENAGA AS	10	PLUS 2
			BRY FC	53	3	BOISSY FC	16	PLUS 2
			CACHAN COC	33	1	CHARENTON CAP	29	
			GENTILLY AC	65	4	CACHAN COC	26	
			HAY DES ROSES CA	60	4	LIMEIL BREVANNES AJ	27	
			KREMLIN BICETRE CSA	29		MAROLLES FC	23	
			LIMEIL BREVANNES AJ	60	4	ST MANDE FC	8	PLUS 2
			MAROLLES FC	51	3	THIAIS FC	23	
			NOGENT FC	37	1	VITRY ES	26	
			<b>VERS L AVANT</b>	<b>FG</b>				
			VILLIERS SUR MARNE ES	52	3			
			VITRY CA	55	3			
			BONNEUIL CSM	54	2			

**CHALLENGE DU FAIR PLAY**

**DEFINITIF**

SAISON 2023/2024

AU 28/06/2024

POINTS DE PENALITE

*(sous réserve des procédures en cours)*



## VOTRE RELEVÉ DE COMPTE SUR « FOOT CLUB »

RELEVÉ N° 23 A REGLER AVANT LE 21 JUIN 2024



FOOT CLUB

MENU



ORGANISATION

ETAT DU COMPTE

S'affiche le relevé disponible avec le montant à régler

Identité club	Centre de gestion	Montant
Utilisateurs Footclubs	FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL	
Code OFFIFOOT	LIGUE DE PARIS ÎLE DE FRANCE	
Membres du club	DISTRICT VAL DE MARNE	
Educateurs du club		
Cotisations licenciés		

### Pour le préparer et l'imprimer :

IMPRESSION ET EXTRACTIONS

SELECTIONNER LE RELEVÉ

VALIDER



Le récupérer dans l'onglet prévu à cet effet « TRAVAUX DEMANDES »  et l'imprimer.



LA LIGUE *et vous!*

# Calendriers Généraux

**Saison 2024 / 2025**

Nous vous proposons de retrouver les différents calendriers pour la saison 2024/2025 en cliquant sur les liens ci-dessous.

[Seniors](#)

[U16 - U17](#)  
[U18 - U20](#)

[U14](#)  
[U15](#)

[U12](#)  
[U13](#)

[Séniors](#)  
[Féminines](#)

[Futsal](#)  
[Masculin](#)

[CDM &](#)  
[Anciens](#)

[Foot](#)  
[Loisirs](#)

## À VENIR

[Futsal](#)  
[Féminin](#)

[U15 F](#)  
[U18 F](#)

[U18](#)  
[Futsal](#)

[Foot](#)  
[Entreprise &](#)  
[Critérium](#)

[Coupe](#)  
[Outre - Mer](#)

75 77 78 91  
92 93 94 95



# Les Formulaires

## Demande de licences

Retrouvez dans la rubrique « **Formulaires Club** » de notre site tous les formulaires en lien avec les demandes de licences. Ces différents formulaires sont également consultables sur **Footclubs** (Organisation - Centres de gestion, puis cliquez sur le nombre en face de la Ligue dans la colonne « Documents »).

**NB : pour plus de facilité, les bordereaux de demandes de licences sont remplissables en ligne.**

Il est par ailleurs rappelé que les conditions d'assurance étant spécifiques à chaque Ligue Régionale, **seul le bordereau de demande de licence mis à votre disposition par la Ligue pourra être validé comme étant conforme !**



[Cliquez ici](#) pour retrouver les différents formulaires !

Comme chaque année, la **Ligue de Paris Île-de-France de Football** recrute pour son service « **Licences** » des saisonniers pour les mois de **Septembre & Octobre 2024**.

Merci de bien vouloir transmettre un **CV** et une **lettre de motivation** par **mail** à l'attention de **Ludovic Eouzan** l'adresse suivante [leouzan@paris-idf.fff.fr](mailto:leouzan@paris-idf.fff.fr)

# Mouvements Clubs

## Tableau récapitulatif des pièces demandées selon les types de mouvements clubs

<p><b>DEMANDE D’AFFILIATION</b> (Article 22 des RG FFF)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Attestation sur l’honneur (nouveau modèle en PJ)</li> <li>-Récépissé de déclaration de <b>création</b> du club en Préfecture (<b>pas le récépissé de modification</b>) ou la <b>parution au Journal Officiel</b> (disponible sur le site Internet du Journal officiel)</li> <li>-<b>PV de l’Assemblée Constitutive</b> (celui qui a été établi lors de la création de l’association)</li> <li>-Statuts de l’association : ils doivent <b>impérativement</b> comporter un objet consistant, a minima, en <b>la pratique du football</b>.</li> </ul>
<p><b>FUSION-CREATION</b> (Article 39 des RG FFF)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Attestation sur l’honneur (nouveau modèle en PJ)</li> <li>-Récépissé de déclaration de <b>création</b> du club en Préfecture (<u>pas le récépissé de modification</u>)</li> <li>-<b>PV de l’Assemblée Constitutive</b> (celui qui a été établi lors de la création de l’association)</li> <li>-Statuts de l’association : ils doivent <b>impérativement</b> comporter un objet consistant, a minima, en <b>la pratique du football</b>.</li> <li>- <b>PV de l’Assemblée générale de chacun des clubs qui fusionnent qui décide de sa dissolution</b></li> </ul>
<p><b>FUSION-ABSORPTION</b> (Article 39 des RG FFF)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-PV de l’Assemblée générale du <b>club absorbé</b> qui décide de <b>son absorption</b> (et par suite de sa dissolution)</li> <li>- PV de l’Assemblée Générale du <b>club absorbant</b> lors de laquelle il a <b>acté la fusion-absorption</b></li> </ul>
<p><b>CHANGEMENT DE TITRE</b> (Article 36 des RG FFF)</p>	<p>Récépissé de déclaration de <b>modification</b> en Préfecture</p>
<p><b>DEMANDE DE CHANGEMENT DE NOM SUITE A UNE SORTIE D’UN CLUB OMNISPORT</b></p>	<p><b>PV d’AG du club omnisport</b> qui autorise la section football à prendre son indépendance + récépissé de <b>création</b> en Préfecture</p>

# Pré-requis licences 24/25

Comme la saison dernière, nous vous recommandons de privilégier la dématérialisation notamment pour vos demandes de renouvellement et les nouveaux joueurs. A l'inverse, pour ce qui concerne les mutations (changements de club), nous vous préconisons de recourir au format papier.

Nous attirons votre attention sur les formalités que vous devez impérativement remplir dans Footclubs avant de pouvoir procéder à la saisie de vos demandes de licences - voir ci-après et ci-joint:

## 1. La saisie de l'adresse email personnelle et du numéro de téléphone portable du Président

A défaut de satisfaire à ce pré requis, la validation des membres du Bureau ne sera pas possible. **A retenir :**

- L'email principal du Président doit être différent de l'email officiel, de l'email principal, ou de l'email autre du club.
- Le numéro de mobile du Président doit être différent du mobile personnel, ou du mobile travail du club.

**NB :** cette évolution est liée aux nouvelles modalités de vote pour l'élection du Président de la FFF et du Comité Exécutif à laquelle participera le Président de chaque club à statut amateur affilié à la FFF et qui aura lieu par un vote à distance le 10 décembre 2024.

## 2. L'inscription et la validation des membres du Bureau

Les membres du Bureau suivants : Président, Trésorier et Secrétaire Général, doivent être renseignés et validés.

## 3. La signature du Contrat d'engagement républicain et de la note de conformité RGPD

Pour accéder au menu "Licences", il vous faudra cocher une case dans Footclubs attestant que vous avez pris connaissance de ce Contrat.

## 4. La validation du RIB du club (Menu "Organisation" puis "RIB Club")

Si le RIB enregistré dans Footclubs reste inchangé, il convient juste de le valider. En cas de changement, saisir le nouveau RIB et valider.

## 5. La saisie des licences de ces 3 membres du Bureau

A défaut de réaliser cette étape, les demandes de licences saisies par le club pour ses joueurs, éducateurs, etc., ne pourront pas être vérifiées puis validées par le service des Licences de la Ligue.

Enfin, nous vous invitons à retrouver toutes les informations sur la dématérialisation dans l'article ci-après publié sur le site de la Ligue : <https://paris-idf.fff.fr/simple/licences-2024-2025/>

# Assistance Juridique

## Pour les clubs



Le monde du sport est amené à se professionnaliser pour faire face à une judiciarisation croissante dans un contexte réglementaire qui évolue et se complexifie.

Fort de ce constat, la Ligue de Paris a travaillé, pendant plusieurs mois, avec un Cabinet d'avocats expert dans l'industrie du sport et les institutions sportives afin de pouvoir proposer à la fois à ses Districts et à ses clubs un accompagnement dans les problématiques juridiques qu'ils rencontrent au quotidien.

**Ainsi, nous vous proposons une permanence juridique mensuel :**

« ASSISTANCE CLUB »

Un ou plusieurs avocats du Cabinet seront présents au siège de la Ligue et recevront les Clubs afin de leur apporter une assistance juridique. Les rendez-vous pourront se faire par téléphone ou par voie de visio-conférence.

**Les clubs seront reçus sur rendez-vous.**

Retrouvez plus d'informations sur notre site internet en cliquant [ici](#) !



# Procès-Verbaux

# COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion du 28/06/2024

**Président** : M. MAGGI

**Présents** : Mme POLICON – MM. POPPIANI, GUERCHOUN

*Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.*

**La commission conseille aux clubs de prendre connaissance des modifications règlementaires concernant les règlements sportifs à compter de la nouvelle saison 2023/ 2024.**

**RAPPEL**

## **Concernant les RESERVES d'AVANT MATCH (article 142 du RSG de la FFF)**

Les réserves d'avant match doivent figurer sur la feuille de match et être confirmées dans les 48 heures ouvrables suivant la rencontre par lettre recommandée ou télécopie ou courriel de la messagerie officielle du club et à l'organisme responsable de la compétition.

## **Concernant les RECLAMATIONS (article 187 du RSG de la FFF)**

La mise en cause de la qualification et/ou de la participation exclusivement des joueurs peut, même s'il n'a pas été formulées de réserves préalables sur la feuille de match, intervenir par la voie d'une réclamation formulée UNIQUEMENT par les clubs participant à la rencontre. Cette réclamation doit être NOMINALE et motivée.

Le club fautif a MATCH PERDU par pénalité mais le club réclamant ne bénéficie pas des points correspondants au GAIN du match. Il conserve le bénéfice des points acquis sur le terrain et des buts marqués.

## **Concernant les EVOCATIONS (article 187 du RSG de la FFF)**

L'évocation est toujours possible et prévaut avant l'homologation d'un match en cas :

- De participation d'un joueur non inscrit sur la feuille de match,
- D'inscription sur la feuille de match en tant que joueur d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au club, d'un joueur non licencié,
- D'acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements,
- D'un joueur venant de l'étranger n'ayant pas fait l'objet de la procédure de délivrance d'un C-I-T.

Dans les cas ci-dessus, la sanction est le match perdu par pénalité et le club adverse bénéficie des points correspondants au gain du match.

## SENIORS

### **SENIORS D2/A - MATCH 25935607 – VILLENEUVE AFC 1 / RUNGIS US 2 du 02/06/2024**

#### **VU L'URGENCE,**

#### **Demande d'évocation du club de RUNGIS US 2 sur la participation du joueur BENYAKHLEF Ryan du club de VILLENEUVE AFC 1, susceptible d'être suspendu.**

La Commission pris connaissance de la demande d'évocation en date du 27/06/2024 pour le dire recevable en la forme,

Agissant sur le fondement des dispositions de l'article 187.2 des RG de la FFF,

Jugeant en 1<sup>er</sup> ressort,

Considérant que le club de **VILLENEUVE AFC 1** informé le **27/06/2024** de la demande d'évocation a formulé ses observations par courriel et confirme que **BENYAKHLEF Ryan** a bien participé à la rencontre.

Considérant que le joueur **BENYAKHLEF Ryan** du club de **VILLENEUVE AFC 1** a été sanctionné, le **07/05/2024**, par la Commission de Discipline d'un match ferme de suspension à la suite d'un 3<sup>ème</sup> avertissement,

Considérant que la sanction est applicable à compter du **13/05/2024** et a été publiée le **07/05/2024**.

Considérant qu'il résulte des dispositions de l'article 226.1 des RG de la FFF que la suspension doit être purgée **lors des rencontres officielles effectivement jouées par l'équipe au sein de laquelle il reprend la compétition.**

Considérant que le joueur **BENYAKHLEF Ryan** a repris la compétition avec le club de **VILLENEUVE AFC 1** et que cette dernière n'ayant disputé que 1 rencontre, à savoir : le **26/05/2024** contre le club de **VITRY ES 2**.

Considérant qu'il ne pouvait donc pas prendre part à la rencontre de championnat opposant l'équipe de **VILLENEUVE AFC 1** au club de **RUNGIS US 2** le **02/06/2024** puisqu'il était encore en état de suspension,

En conséquence, la commission dit que le joueur **BENYAKHLEF Ryan** du club de **VILLENEUVE AFC 1** ne pouvait pas participer à la rencontre,

***Décide match perdu par pénalité au club de VILLENEUVE AFC 1 (-1 point, 0 but) pour en attribuer le gain au club de RUNGIS US 2 (3 points, 1 but).***

Débit : VILLENEUVE AFC 1      50,00€

Crédit : RUNGIS US 2          43,50€

***De plus, la commission inflige une amende de 50,00 euros au club de VILLENEUVE AFC 1 pour avoir inscrit un joueur suspendu sur la feuille de match, et ce, conformément à l'annexe financière, et, suivant l'article 226.5 du RSG de la FFF inflige un match de suspension ferme au joueur BENYAKHLEF Ryan à compter du 01/07/2024 pour avoir participé à une rencontre officielle alors qu'il était en état de suspension.***

# ANNEXES



# RENT A CAR

**+ PROCHE, - CHER**

## OFFRE SPÉCIALE

Pour les licenciés du District du  
Val-de-Marne de Football



**10 % de réduction\***

sur le montant de votre location  
avec le code : **RAC-DISTRICT10**

À très bientôt dans nos agences !



Offre valable jusqu'au 31/12/24 pour la location d'une voiture ou d'un véhicule utilitaire dans les agences Rent A Car du Val-de-Marne participantes (Champigny-sur-Marne, Charenton-le-Pont, Saint-Maur-des-Fossés, Créteil/Bonneuil, Vitry-sur-Seine et Choisy-le-Roi). Valable sur les tarifs publics en vigueur, hors promotions en cours, hors service Aller Simple, selon les conditions générales de location disponibles en agences, sous réserve de disponibilité. Sur présentation d'une licence d'un club du District du Val-de-Marne de Football (licence en cours) pour le retrait du véhicule.

**LOCATION DE VÉHICULES**

**rentacar.fr**  
0 891 700 200 Service 0,20 €/min  
\* prix appel

## Tarifs DISTRICT FOOTBALL VAL-DE-MARNE TTC 2024 Véhicules de tourisme

Catégories	Exemple de modèle	1 à 3 jours		4 à 8 jours		9 à 15 jours		16 à 29 jours		30 jours et +	
		Prix par jour HT		Prix par jour HT		Forfait Mensuel		Forfait Mensuel		Prix total mensuel	
		100 km/jour	100 km/jour	100 km/jour	100 km/jour	100 km/jour	100 km/jour	100 km/jour	100 km/jour	3000 km	KM supp
A	108, Twingo ou similaire	45,53	34,15	28,22	24,13	22,37	671,10	0,23			
B	CITADINE 5P	49,76	37,32	30,85	26,38	25,15	754,50	0,24			
BP	CITADINE 5P BOITE AUTO	54,00	40,50	33,48	28,62	27,31	819,30	0,24			
C	AFFAIRE	64,58	48,44	40,04	34,24	30,74	922,20	0,25			
CP	AFFAIRE BOITE AUTO	68,82	51,61	42,67	36,48	32,15	964,50	0,25			
D	CONFORT	73,06	54,79	45,30	38,72	37,74	1 132,20	0,28			
DP	CONFORT BOITE AUTO	80,47	60,35	49,90	42,65	39,38	1 181,40	0,28			
DMP	MULTISPACE	88,51	66,38	54,88	46,92	40,66	1 219,80	0,29			
E	BERLINE	100,16	75,12	62,10	53,09	44,72	1 341,60	0,00			
EP	BERLINE BOITE AUTO	109,06	81,79	67,62	57,80	46,13	1 383,90	0,31			
F	MINIBUS 9 places	146,92	110,18	91,08	77,87	63,53	1 905,90	0,34			
FP	MONOSPACE 7places	140,82	105,61	87,31	74,64	55,91	1 677,30	0,34			

\* Tarifs non applicables du 1er Juin au 31 août

TARIF EN € TTC TVA : 20 %

Validité : Du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024

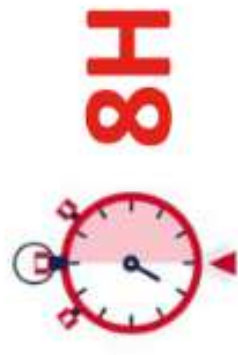
### ASSURANCES

Garantie dommages (CDW) : Inclus  
Garantie vol (TP) : Inclus  
Assistance 24H/24

Inclus  
Inclus

Tampon et signature

# ATTESTATIONS FEDERALES (AF)



45



Éthique et intégrité

Pratique féminine

Handi-foot

Foot Adapté

Arbitrage

Golf-Foot

Foot en marchant

FOOT5

Futnet

Fit-Foot

Accompagnateur d'équipe

Futsal



SAISON  
2023-2024

ANIMATEUR

DECouvrez LA BOUTIQUE  
NIKE X FFF

NÉ(E) LE  
19/06/1983

CLUB  
STE GENEVIEVE SPORTS

N° DE LICENCIÉ(E)  
1022165954

→ D'IMPOS AU DOS DE VOTRE LICENCE

# Déroulement d'une formation CFI en 4 étapes

*Ce format ne concerne pas le CFI Gardien Initiation et le CFI Futsal Initiation, qui restent inchangés par rapport aux modules de la saison dernière (16h de formation sur 2 jours consécutifs)*

## ÉTAPE 1

DÉBUT DE FORMATION EN **DISTANCIEL**

7 JOURS POUR REGARDER 2 VIDÉOS EN **AUTONOMIE**

## ÉTAPE 2

7 JOURS APRÈS L'ÉTAPE 1

1ER JOUR DE **PRÉSENTIEL**

## ÉTAPE 3

1 MOIS APRÈS L'ÉTAPE 2

2ÈME JOUR DE **PRÉSENTIEL**

## ÉTAPE 4

10 JOURS **MAXIMUM** APRÈS L'ÉTAPE 3

10 JOURS POUR REGARDER 2 VIDÉOS EN **AUTONOMIE**



# CERTIFICATS FÉDÉRAUX INITIATEURS (CFI)

DE 16 Á 32 H



90 Á 180 €

## FUTSAL

Initiation



16H



Entrainement 16H

## GARDIEN DE BUT

Initiation



16H



Entrainement 16H

## PRÉPARATION PHYSIQUE



32H

## BEACH SOCCER



*Gardien  
De But*



*Préparation  
Physique*

# CERTIFICATS FÉDÉRAUX INITIATEURS (CFI)

Seniors

Pratique Foot à 11

U14-U19

Pratique Foot à 11

U10-U13

Pratique Foot à 8

U6-U9

Pratique Foot à 3,4,5

Projet Club

90 €



**24H**  
ESPACÉES  
SUR 1 MOIS

PRÉSENTIEL  
12H



DISTANTIEL  
4H

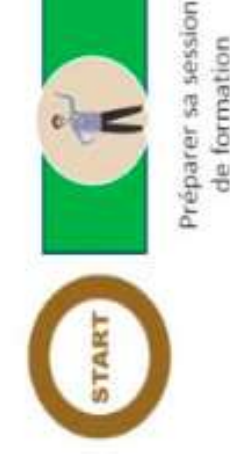


STAGE CLUB  
8H



Bloc 1: 6H  
Jour J

Devenir Educateur/trice  
Séniors

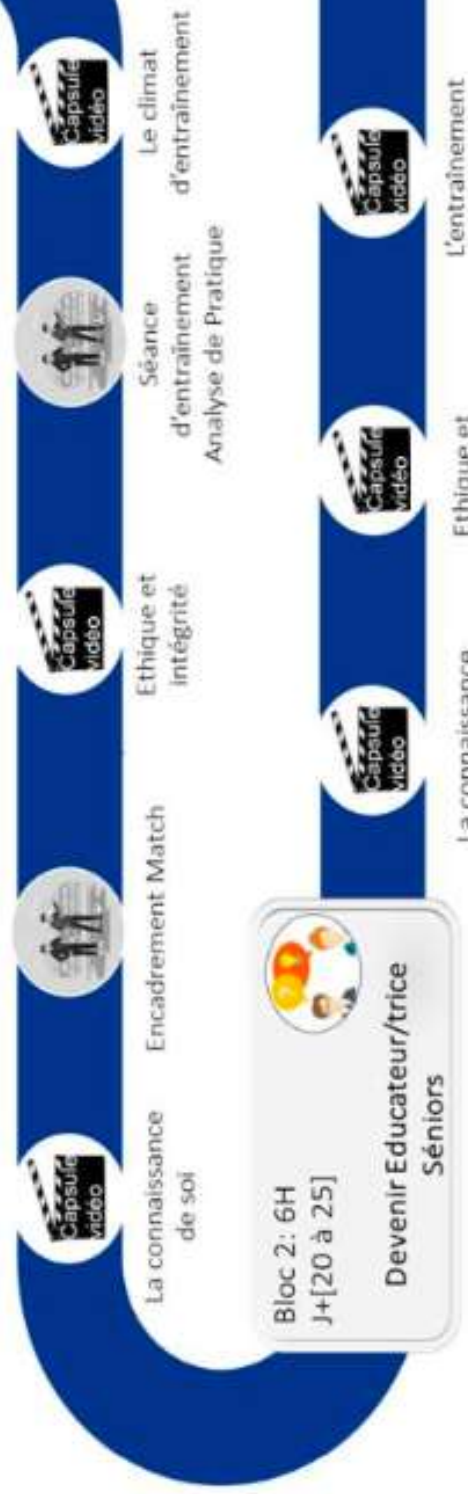


Bloc 2: 6H  
J+ [20 à 25]

Devenir Educateur/trice  
Séniors



- Les outils
- Bloc notes
  - Livret numérique
  - Capsules vidéo
  - Fiche analyse de pratique
  - Catalogue de séances



**SAISON 2023-2024**

ANIMATEUR

**DECouvrez LA BOUTIQUE**  
+ BÉNÉVOLES AU DOS DE VOTRE LICENCIÉ

NÉ(E) LE 19/06/1983 CLUB STE GENEVIEVE SPORTS N° DE LICENCIÉ(E) 1022165954

**SAISON 2023-2024**

EDUCATEUR FEDERAL

**DECouvrez LA BOUTIQUE**  
+ BÉNÉVOLES AU DOS DE VOTRE LICENCIÉ

NÉ(E) LE 19/06/1983 CLUB STE GENEVIEVE SPORTS N° DE LICENCIÉ(E) 1022165954